

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

E-Doley condamné à dédommager BGFIBank

ALORS qu'elle réclamait plusieurs milliards de francs au groupe bancaire pour "usurpation de technologie", la jeune PME devra verser la somme de 2.500 euros (1,6 million) à chacune des entités de BGF Holding Corporation SA et BGFIBank Gabon, ainsi qu'aux dépens.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Après plus de 2 ans de procédures, l'affaire opposant la Petite et moyenne entreprise (PME) gabonaise E-Doley au groupe bancaire BGFIBANK vient de livrer son verdict sur le sol français. Le bras de fer judiciaire a finalement tourné à l'avantage de l'établissement bancaire. En effet, par un jugement en date du 15 octobre 2019, le Tribunal de commerce de Paris a fait droit à l'ensemble des demandes de BGFIBank dans le dossier l'opposant à la société E-Doley.

Le tribunal de commerce de Paris a accueilli favorablement la demande du groupe bancaire de se déclarer incompétent dans ce dossier, qui concerne exclusivement des entités de droit gabonais. Il a débouté la partie adverse de la totalité de ses prétentions qu'il juge infondées, faute pour E-Doley d'avoir apporté la preuve de l'existence du moindre préjudice sur le territoire français.

Partant, le tribunal de commerce de Paris a fort logiquement condamné la jeune PME gabonaise à verser la somme de 2.500 euros



Ernest Tewelyo, fondateur de la société e-Doley, a été débouté par la justice française.

(1,6 million) à chacune des entités de BGF Holding Corporation SA et BGFIBank Gabon, ainsi qu'aux dépens.

Pour rappel, la jeune PME gérée par Ernest Akendengue Tewelyo rapproche au groupe bancaire d'Henri-Claude Oyima d'avoir exploité sans autorisation sa technologie brevetée pour mettre en place, fin 2015, une solution mobile (paiement, transfert...). Elle réclame aujourd'hui plusieurs milliards de francs CFA pour préjudice à BGFIBank, estimant que celle-ci a violé le partenariat ("e-DoleyCash

by BGFIBank") qui les liait depuis 2013, et qui prévoyait un partage des bénéfices "pour chaque transaction réalisée".

Toutes les tentatives d'arrangements à l'amiable se sont soldées par des échecs.

"Le groupe BGFIBank, leader en Afrique centrale et présent dans onze pays en Afrique et en Europe, se réjouit que le droit soit passé et réitère son entière confiance dans l'institution judiciaire, tant en France qu'au Gabon", a indiqué un responsable du 1er groupe bancaire d'Afrique centrale.

Du pétrole pour l'américain Vaalco !



Photo: DRI/L'Union

MSM
Libreville/Gabon

La société pétrolière américaine Vaalco a annoncé, le 17 octobre, avoir mis la main sur une colonne de 35 pieds de sables bitumineux dans le puits Etame 9P du champ Etame, dont le forage a démarré le 14 septembre dernier, rapporte l'agence Ecofin. Le rapport post-forage montre que le réservoir en présence est de bonne qualité, avec une porosité de 27 %.

Les activités de forage du puits ont atteint une profondeur de 10260 pieds et Vaalco s'y attend à des ressources récupérables de 2,5 à 10,5 millions de barils. Des travaux sont en cours pour

démarrer le puits de développement horizontal Etame 9H, qui vise des hydrocarbures dans la réserve de Gamba.

Le programme de forage de cinq puits mettra ensuite le cap sur les points Etame 9H et Etame 11H, adjacents à Etame 9P qui sera achevé en décembre prochain.

"Nous sommes ravis que notre premier puits d'évaluation de la campagne de forage 2019/2020 ait confirmé nos estimations de ressources récupérables significatives dans le sous-affleurement de Dentale. Le succès d'Etame 9P est la première des nombreuses opportunités d'évaluation que nous avons identifiées et qui ont le potentiel de créer une valeur organique substantielle pour nos actionnaires", a indiqué Cary Bounds, patron de Vaalco.

53,5 milliards de francs pour Maurel & Prom

MSM
Libreville/Gabon

La compagnie pétro-gazière Maurel & Prom vient de signer plusieurs conventions avec ses partenaires Tullow Oil et Gabon oil company (Goc), dont l'accord d'opérations conjointes du bloc pétrolier Ezanga (25 000 barils/j). D'après le site spécialisé globallegalchronicle.com, cette signature a permis de matérialiser l'entrée de la Goc dans le consortium du bloc Ezanga. Opérateur

dudit bloc (détenteur à 80%), Maurel & Prom a obtenu le remboursement de la dette de portage au titre du contrat d'exploitation et de partage de production. La société pétrolière a également obtenu le remboursement immédiat des coûts pétroliers engagés pour la Goc, par un mécanisme de rétrocession de barils de brut valorisés sur sa quote-part des coûts pétroliers. Une opération évaluée à 53,5 milliards de francs CFA. Après l'accord signé avec Maurel & Prom, la Goc est désormais détentrice de 12,5% sur le bloc

pétrolier Ezanga, tandis que Tullow s'est adjugé 7,5%.

En plus de cette entente, Maurel & Prom a également conclu un accord avec la Société gabonaise de raffinage (Sogara). La raffinerie va assurer le remboursement des lots de pétrole brut reçus et sécuriser les paiements des futures livraisons de lots de pétrole brut.

Cet accord a, par ailleurs, été cosigné par l'ensemble des opérateurs pétroliers au Gabon. Le montant de cette opération n'a cependant pas été révélé.

